

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

1/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 27 février 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :16Vote
Pour 16
Contre 0
Abstention 0L'an deux mille vingt-cinq,
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLI

Procurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA POUDRIERE DU SITE DE LA CITADELLE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude patrimoniale lancée en 2024. Celle-ci est maintenant terminée et il en présente les grandes lignes.

Cette étude définit plusieurs tranches de travaux :

- Restauration de la poudrière
- Restauration des fours
- Création d'un théâtre de verdure
- Aménagement de l'esplanade
- Restauration du bâtiment de l'artillerie.

Il serait souhaitable de réaliser les travaux du site de la Citadelle pour en faire un lieu attractif.

Dans un premier temps il est prévu la restauration de la poudrière pour la transformer en loges d'artisans et d'artistes. Le coût s'élèverait à **890.419,64 € HT**

Pour le financement de cette opération, il est envisagé une collecte de dons en collaboration avec la Fondation du Patrimoine pour un objectif de **80.000 € HT**.

En outre, la Commune a également postulé au Loto du Patrimoine, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Les travaux de la poudrière sont répartis en 3, car les organismes financeurs n'ont pas les mêmes postes de dépenses subventionnables :

Le plan de financement s'établirai comme suit :

- Sur la partie restauration de l'immobilier et les études

Organismes	%	Montant HT
CDC - immobilier	70,00	237 007,40
Loto du Patrimoine	10,00	33 858,20
Commune	20,00	67 716,40
Dont collecte de dons		30 000,00
TOTAL	100,00	338 582,00

- Sur la partie restauration de l'aménagement intérieur

Organismes	%	Montant HT
ETAT	53,51	172 297,00
CDC – valorisation du patrimoine	11,18	36 000,00
Loto du Patrimoine	15,31	49 303,00
Commune	20,00	64 400,00
Dont collecte de dons		30 000,00
TOTAL	100,00	322 000,00

- Sur la partie aménagements extérieurs

Organismes	%	Montant HT
ETAT	80,00	183 869,60
Commune	20,00	45 967,40
Dont collecte de dons		20 000,00
TOTAL	100,00	229 837,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **SE FELICITE** de voir se concrétiser l'aménagement du site de la Citadelle
- **APPROUVE** la réalisation de la première tranche des travaux avec la restauration de la poudrière et le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en place une collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine et la participation au Loto du Patrimoine,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

.